



**Décennie des Nations Unies
pour la biodiversité**

Réf.: SCBD/SEL/LG/79317

26 mars 2012

NOTIFICATION¹

Décision X/2 : Actualisation et révision du Plan stratégique

Madame/Monsieur,

Au paragraphe 15 de la décision X/2 (Actualisation et révision du Plan stratégique), la Conférence des Parties a décidé d'examiner, à sa onzième réunion, le besoin de mécanismes supplémentaires et leur élaboration éventuelle, pour permettre aux Parties de respecter leurs engagements au titre de la Convention et de mettre en œuvre le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique.

Les Parties, les autres gouvernements, les organisations internationales, les communautés autochtones et locales et les parties prenantes pertinentes sont invités à soumettre des points de vue à ce sujet le plus tôt possible et **au plus tard le 1 juin 2012**.

Les points de vue reçus seront compilés par le Secrétariat pour examen par la Conférence des Parties lors de sa onzième réunion, qui se tiendra du 8 au 19 octobre 2012 à Hyderabad, en Inde, conformément à la décision susmentionnée.

Je vous remercie pour votre coopération et votre soutien continu de la Convention.

Je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Braulio Ferreira de Souza Dias
Secrétaire exécutif

Aux Points focaux nationaux CDB, organisations internationales, communautés autochtones et locales et parties prenantes pertinentes

¹: Ceci n'est pas une traduction officielle. Il s'agit d'une courtoisie du Secrétariat.